

# Déstocker ? « Solution de malheur » pour le personnel

**Dans une lettre ouverte à leur direction, les délégués du personnel des MDPA-Stocamine indiquent que « si, par malheur, la solution de déstockage était prise, le personnel MDPA fond exercera son droit de retrait ».**

**D**ans le dossier Stocamine, une voix, rare, s'élève. Dans une lettre adressée à la direction des MDPA Stocamine, Thierry Abasq et Fabrice Weinzaepflen, délégués du personnel CFE-CGC et FO, avertissent que « si par malheur, la solution de déstockage était prise, le personnel MDPA fond fera valoir son droit de retrait, en conformité avec les articles L4131-1 et L4131-3 du Code du travail ».

« Les personnels des MDPA sont déstabilisés » par les incessants recours en justice « alors que la mine se referme de plus en plus vite », indiquent les deux syndicalistes qui, dans leur missive à la direction, rappellent que les plus anciens mineurs de fond sont « prêts à faire valoir leurs droits à la retraite ». « Si une décision n'est pas prise rapidement, nous allons perdre les compétences de ces anciens qui maîtrisent les travaux du fond », préviennent les représentants des 26 salariés, quasi unanimement favorables à l'enfouissement des 42 000 tonnes de déchets enfouis à 550 mètres de profondeur à Wittelsheim.

La solution du confinement défi-



**Thierry Abasq et Fabrice Weinzaepflen, délégués du personnel.** Photo L'Alsace/L. BODIN

nitif est, aux yeux des délégués du personnel MDPA, plus sûre pour les salariés comme sur le plan environnemental. « On nous parle de déstockage des déchets sans risque. S'il y a déstockage, il y a danger, et des risques géologiques et chimiques qu'il nous est difficile d'accepter », soulignent Thierry Abasq et Fabrice Weinzaepflen, impatientes que le tribunal administratif de Strasbourg examine, ce jeudi 15 décembre, la légalité de l'arrêté préfectoral du 29 janvier dernier autorisant le début des travaux de confinement.

« Pour des raisons de sécurité et de coût, il y a urgence. On entretient ce qu'on peut, mais les engins ont de plus en plus de mal à circuler. On est limite au niveau du toit, avec les ambulances et véhicules incendie. Si la situation n'évolue pas, cela va devenir problématique pour nous », préviennent les deux responsables syndicaux, pour qui « à un moment, il faut arrêter les frais ».

**Laurent BODIN**